

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire Les Métairies du Pont Saint-Michel

Le dix-sept octobre deux mille dix-huit, à vingt heure quinze, les personnes suivantes se sont réunies se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire pour décider de l'élection de six nouveaux membres du Comité d'Animation.

Personnes présentes

Marie-Françoise BERTRAND, Marie-Christine BOYELDIEU, Patrick BRANSON, Michèle FRANCOIS, Annick LABBE, Jacques LABBE, Nicolas BALAGNY, Murielle L'HERNAULT, Sydney MONS-PERON, Mohamed, NECHNECH, Gérald HADELIN, Cédric MARMUSE, Pascal MARTINET, Etienne LEAUTE, Sarah ROUSSEAU, Yaïr COHEN, Anne-Lise DELABRUYERE, Agathe GOURDAULT-MONTAGNE, Thomas GRAPPY, Julien BIGNON, Cédric JOUBERT.

Non adhérentes : Chantal REBOUT, Jacques HENRY

22 membres présents + 3 pouvoirs (Gilbert DELABRUYERE, Carole LAMOUREUX, Véronique ERNEST).

32 membres adhérents.

Le quorum est atteint.

Sont excusées : Annick VILLANFIN, Fabienne QUINET et Arthur LACROIX

L'assemblée générale désigne M. Thomas GRAPPY en qualité de président de séance et Mme Agathe GOURDAULT-MONTAGNE en tant que secrétaire de séance.

Le président constate que l'assemblée peut valablement délibérer. Il donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- accueil et mot du Comité d'Animation
- présentation des statuts adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 3 juillet 2018
- approbation des procès-verbaux des Assemblées générales extraordinaires des 3 juillet, 31 juillet et 11 août 2018
- élection des membres du Comité d'Animation (6 places à pourvoir)
- Points divers

Compte-rendu des débats

Le président de séance expose les projets menés par le Collectif des Métairies en 2018 et les projets à venir en 2019. Puis, il commente les statuts qui ont été adoptés lors de l'Assemblée générale constitutive du 3 juillet 2018, présente les procès-verbaux qui ont été établis lors des Assemblées générales extraordinaires des 3 juillet, 31 juillet et 11 août 2018. Les candidats à l'élection du Comité d'Animation se présentent. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée. Une fois que les membres d'assemblée se sont exprimés, le président met aux voix les résolutions de l'ordre du jour.

Délibérations

Première délibération : Approbation des procès-verbaux des Assemblées générales extraordinaires des 3 juillet, 31 juillet et 11 août 2018.

Après avoir entendu la lecture des procès-verbaux des Assemblées générales extraordinaires des 3 juillet, 31 juillet et 11 août 2018, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité l'adoption des dits procès-verbaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième délibération : élection des membres du Comité d'Animation

Le président rappelle que conformément à l'article 9 des statuts, le comité d'animation est composé de 4 membres au minimum élus par l'assemblée générale. Il sollicite et recueille les candidatures en vue de composer le comité d'animation.

L'administration de l'association est collégiale, chaque membre du Comité d'Animation est co-président.

Après présentation des six candidats au Comité d'Animation, les membres de l'assemblée votent à l'unanimité pour leur élection.

Sont élus à l'unanimité :

- Carole LAMOUREUX
- Yair COHEN
- Mohamed NECH NECH
- Gilbert DELABRUYERE
- Frédéric BERTIN
- Nicolas BALAGNY

Tous les administrateurs déclarent n'être frappés par aucune mesure d'interdiction ou d'une quelconque incompatibilité qui viendrait les empêcher d'exercer les fonctions d'administrateurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures quarante cinq.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente et visé par tous les élus présents à l'assemblée, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Blois, le dix-sept octobre deux mille dix-huit

Signatures :